EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 67

SUBVENTION À L'ASSOCIATION POP'ART DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC CITÉJEUNE

Mmes Dominique BRIAT et Isabelle LAVEST ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre d'actions de partenariat avec le dispositif Citéjeune, la Ville prévoit de subventionner des associations dans une mission de médiation culturelle en direction des jeunes.

A ce titre, il vous est proposé, d'attribuer la subvention à l'association PoP'art -La Coopérative de Mai, Rue Serge Gainsbourg - 63100 Clermont-Ferrand.

L'objet de l'association est de faciliter l'accès de tous à la Culture et notamment aux musiques actuelles. A cet effet, elle soutient la découverte, l'émergence et le renouvellement artistique dans le champ des musiques actuelles et participe au développement culturel du territoire en favorisant la relation de proximité avec les acteurs de ce secteur et la population.

La Ville établit un partenariat annuel avec cette association qui s'engage à :

- Accorder des tarifs préférentiels aux détenteurs de la carte Citéjeune.

- Intégrer le Logo Citéjeune sur les supports de communication et afficher visiblement la signalétique Citéjeune.

- Communiquer les avantages qu'octroie la carte Citéjeune à la Coopérative de Mai.

- Mettre en place des actions "privilèges" aux adhérents de la Carte Citéjeune : visite de site, rencontre d'artistes...

En contre partie la Ville verse à l'association Pop'art une subvention forfaitaire à titre de partenariat d'un montant de 6 000 € au titre de l'année 2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2016.

En conséquence, il est proposé, en accord avec votre commission, au Conseil Municipal :
- d'approuver l'attribution de la subvention de 6 000 € à l'association POP'ART,
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2016

Pour le Maire et par délégation,

L’Adjoint,

Simon POURRET